



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

CG/pk

P.V. FI 39
P.V. CEB 17

Commission des Finances et du Budget

et

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2014

Ordre du jour :

1. 6692 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2013
- Présentation du projet de loi
2. Evolution de la situation budgétaire
3. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 7³ et 14 juillet 2014 (Uniquement pour les membres de la Commission des Finances et du Budget)
4. Divers

*

Présents : M. André Bauler remplaçant M. Guy Arendt, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Luc Frieden, M. Claude Haagen, M. Fernand Kartheiser remplaçant M. Gast Gibéryen, Mme Viviane Loschetter, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Jean-Claude Juncker, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Claude Haagen, M. Fernand Kartheiser remplaçant M. Gast Gibéryen, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Roger Negri, M. Marc Spautz, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances
Mme Isabelle Goubin, M. Etienne Reuter, M. Charles Ries, Mme Pascale Toussing, du Ministère des Finances
M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances
M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Guy Arendt, M. Gast Gibéryen, M. Jean-Claude Juncker, M. Henri Kox,
membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Gast Gibéryen, membre de la Commission du Contrôle de l'exécution
budgétaire

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget
Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution
budgétaire

*

1. 6692 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2013

Le Directeur du Trésor présente le compte général de l'exercice 2013 tel que décrit dans le document parlementaire n°6692.

Un représentant du ministère des Finances évoque la volatilité des conditions d'emprunt sur les marchés financiers en 2013. Au cours des dernières années, l'Etat luxembourgeois a consulté plusieurs banques locales afin de savoir s'il était possible ou recommandable d'émettre des emprunts sur le marché local. Il s'est cependant avéré que la capacité d'absorption du marché luxembourgeois était limitée à environ 500 millions d'euros par an, volume très en deçà de celui visé par l'Etat, d'où le recours aux marchés internationaux. La durée moyenne d'un emprunt étatique s'élève à 8,6 années. Un échéancier de la dette a été établi. A l'heure actuelle, les emprunts luxembourgeois sont davantage financés par des investisseurs institutionnels, tels que des banques centrales, que par des investisseurs privés.

L'ancien ministre des Finances précise que le taux d'intérêt (2,125%) à payer dans le cadre de l'emprunt de 2 milliards d'euros émis début 2013 est beaucoup plus favorable que celui appliqué à l'emprunt au remboursement duquel a servi cette somme (soit 3,75%). Il rappelle que les niveaux des taux d'intérêt sont en relation directe avec la durée des emprunts. Il conclut que l'émission d'un emprunt grand public représente un certain coût pour l'Etat, puisque sa durée est limitée à cinq ans (l'Etat doit alors payer un taux d'intérêt plus élevé aux investisseurs). Par prudence ou sécurité, les montants empruntés en 2013 ont dépassé les besoins réels afin de permettre à l'Etat de disposer d'une certaine réserve pour l'année à venir.

Vu son prochain départ vers le secteur privé, l'ancien ministre des Finances remercie finalement les membres des commissions présentes de la bonne coopération au cours des vingt dernières années.

2. Evolution de la situation budgétaire

Monsieur le Ministre des Finances présente la situation des recettes courantes de l'Etat au 30 juin 2014 sur base du document repris en annexe 1.

Il apporte les informations supplémentaires suivantes :

- Les recettes provenant des droits d'accises sur les huiles minérales ont baissé de 2,1%, par rapport à l'exercice budgétaire 2013. Ce recul s'explique par la diminution du différentiel de prix entre le diesel vendu au Luxembourg et celui vendu à l'étranger.
- La croissance des recettes TVA brute perçues sur les secteurs hors commerce électronique n'atteint que 0,64%, alors qu'un taux de 4% était prévu. Il est rappelé que le Statec a revu à la baisse sa prévision concernant la croissance économique après octobre 2013, moment auquel la prévision des recettes avait été effectuée. Quant aux recettes TVA issues du secteur du commerce électronique, elles augmentent d'environ 10%.

L'évolution des recettes et dépenses de l'administration centrale, ainsi que le compte au 30 juin 2014 sont présentés sur base des tableaux 1 à 3 repris en annexe 2. Le Ministre apporte les explications suivantes :

- Les transferts courants (pensions, maladie, famille, communes) ont baissé de 0,2% au premier semestre 2014 (voir tableau 2). Ce résultat est cependant à relativiser, puisqu'il est d'une part lié au fait que le versement accéléré des crédits en relation avec les allocations familiales, effectué l'année dernière avant fin juin, ne le sera que début juillet cette année-ci ; ce versement concerne un montant de 36,5 millions d'euros. D'autre part, le versement de certaines avances en relation avec la sécurité sociale et portant sur un montant de 44 millions d'euros a également été reporté au second semestre. Finalement, une partie des avances versées aux communes pour les premiers dix mois de l'année en 2013 n'a, pour l'instant, qu'été versée pour les quatre premiers mois de l'année en 2014. Ce retard est directement lié au fait que, pour 2014, le budget de l'Etat soit composé des douzièmes provisoires (pour les 4 premiers mois), puis d'un budget portant sur le restant de l'année. Le montant à verser aux communes à ce titre s'élève à 11,5 millions d'euros.

Après déduction du montant total de ces versements non encore effectués, soit 92 millions d'euros, le solde de l'administration centrale au 30 juin 2014 passerait de -162,2 millions d'euros à -254 millions d'euros (tableau 1). Selon ce chiffre, le solde de l'administration centrale s'améliore de 57% (passage de -594,8 à -254 millions d'euros), alors que dans le pacte de stabilité et de croissance est prévue une amélioration de 18%.

De l'échange de vues subséquent, il convient de retenir les éléments suivants :

- Il est rappelé que l'Etat n'a pas épuisé ses possibilités de recours à des emprunts accordés en 2013. La loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014 accorde à l'Etat l'autorisation d'émettre des emprunts pour un montant total de 500 millions d'euros. En raison de la politique budgétaire prudente menée depuis décembre 2013, il ne sera pas nécessaire de souscrire à un nouvel emprunt endéans des 3 prochains mois. Il est rappelé que par le biais de l'opération sukuk (loi votée en juillet 2014), un montant de 200 millions d'euros sera mis à disposition de l'Etat.
- L'augmentation des recettes perçues sur les salaires et traitements au premier semestre 2014 est en relation avec la croissance de l'emploi au cours de cette même période.
- Il est précisé que le gouvernement affiche une certaine prudence à l'égard des prévisions de croissance économique.
- L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) poursuit ses efforts en matière de remboursement rapide de la TVA ; au premier semestre 2014, 571 millions

d'euros ont ainsi pu être remboursés, soit 22,2 millions d'euros de plus qu'à la même période de 2013. Il est prévu que ce montant passe à 1,1 milliard d'euros à la fin de l'année (niveau atteint au cours des dernières années). Au vu de ce chiffre, il apparaît qu'au premier semestre 2014, les recettes TVA sont de 65,8 millions d'euros (+2,9%) supérieures à celles de 2013 (22,2 + 43,6 millions d'euros) (voir tableau de l'annexe 1). De ce montant, 54,3 millions d'euros proviennent du secteur du commerce électronique.

Par ailleurs, l'AED doit recouvrer à l'heure actuelle un montant de 317 millions d'euros relatif à la TVA auprès du secteur en activité ; ce montant correspond environ à un mois de recettes TVA. Les sociétés en faillite, liquidation ou gestion contrôlée représentent un manque à gagner au niveau des recettes TVA de l'ordre de 450 millions d'euros (éventuellement 10% de ce montant pourront être recouverts).

- La baisse progressive, au cours des dernières années, des recettes liées à la retenue libératoire nationale sur intérêts est liée à l'évolution à la baisse des taux d'intérêts.
- La baisse de la formation de capital et des transferts en capital au premier semestre 2014 par rapport à ceux de 2013, renseignée au tableau 2, est simplement due à un ralentissement actuel des dépenses dans les domaines concernés. Ces dépenses pourront s'accélérer au cours du deuxième semestre.
- Pour l'évolution détaillée des recettes TVA provenant du secteur du commerce électronique à partir de l'exercice 2015, il est prié de se référer au procès-verbal de la réunion du 9 avril 2014. Le « guichet unique » luxembourgeois sera opérationnel à partir du 1^{er} octobre 2014.
- L'augmentation de 35,6% des recettes liées au droit d'enregistrement est en relation avec des opérations immobilières exceptionnelles réalisées au premier semestre 2014.
- Un membre de l'opposition plaide en faveur de l'introduction du PIB bien-être comme outil de mesure du bien-être des ménages.
- A l'heure actuelle, il ne semble pas que l'annonce de la suppression de l'application du taux de TVA super-réduit sur les résidences secondaires ait provoqué un mouvement d'intensification de projets de construction de ce type de résidences.

3. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 7 3 et 14 juillet 2014 (Uniquement pour les membres de la Commission des Finances et du Budget)

Les projets de procès-verbal des réunions des 3 (et non du 7, précision apportée par le Président de la Commission) et 14 juillet 2014 sont approuvés.

4. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 4 août 2014

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Eugène Berger

La Présidente de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Annexes:

- 1- Situation des recettes courantes de l'Etat au 30 juin 2014
- 2- Tableaux 1 à 3



Situation des recettes courantes de l'Etat au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, les administrations fiscales et la Trésorerie de l'Etat ont perçu des **recettes courantes brutes** de **6.310,5 mio. €**, soit **49,4 % du budget voté**.

Par rapport à l'exercice budgétaire antérieur, les recettes brutes ont augmenté de **354,3 mio. €**, soit une augmentation de 5,9 %.

L'**Administration des contributions directes** a perçu des recettes à hauteur de **3.143,8 mio. €**, soit **49,9 % du budget voté**. Par rapport à l'exercice budgétaire antérieur, les recettes ont augmenté de 249,9 mio. € (+8,6%). Ainsi, les recettes perçues au titre de l'IRC ont augmenté de 52,8 mio. € (+7,8%) par rapport à la même période de l'exercice budgétaire antérieur et celles au titre de l'ICC de 20,3 mio. € (+7,9%). Par ailleurs, il convient de relever que les recettes perçues au titre de l'impôt retenu sur les traitements et salaires ont augmenté de 156,7 mio. € (+11,3%) et au titre des revenus de capitaux de 35,1 mio. € (+31,1%), tandis que les recettes au titre de la retenue libératoire nationale sur intérêts ont diminué de 6,7 mio. € (-26,9%).

Les recettes brutes perçues par l'**Administration des douanes et accises** se chiffrent à **685,3 mio. €**, soit **49,3 % du budget voté**. Par rapport à l'exercice budgétaire 2013, les recettes brutes ont augmenté de 12 mio. € (+1,8%). Ce solde s'explique par l'évolution positive des recettes brutes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (+8,3 mio. € ou +1,7% en termes relatifs) et des droits d'accises sur cigarettes (+6,3 mio. € ou + 15,1%).

Les recettes brutes perçues par l'**Administration de l'enregistrement et des domaines** se chiffrent à **2.322,7 mio. €**, soit **48,5 % du budget voté**. Par rapport à l'exercice budgétaire 2013, les recettes brutes ont augmenté de 111 mio. € (+5%). Les recettes perçues au titre des droits d'enregistrement ont augmenté de 26,7 mio. € (+35,6%), au titre de la taxe sur la valeur ajoutée de 43,6 mio. € (+2,5%) et au titre de la taxe d'abonnement de 32,1 mio. € (+9,5%).

A la fin juin, la **Trésorerie de l'Etat** a perçu des recettes courantes à hauteur de **158,8 mio. €**, soit **56,3 % du budget voté**. Les recettes ont diminué de 18,6 mio. € (-10,5%) par rapport à la même période de l'exercice budgétaire antérieur. Les recettes perçues jusqu'à fin juin incluent notamment le versement de la participation de l'Etat dans le résultat de la BGL BNP PARIBAS (68 mio. €), de la SES GLOBAL (33 mio. €) et d'ENOVOS (12,5 mio. €).

Isabelle Goubin/Laurent Nickels
.07.2014

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 30 JUIN 2014

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 30.06			Budget	Budget	Compte prov.	Budget	Compte	Recettes en % du budget voté			Variation 13/14	
	2014	2013	2012	2014	2013	2013	2012	2012	2014	2013	2012	en mio. EUR	en %
I. Contributions directes	3.143,8	2.893,8	2.917,4	6.300,1	5.963,3	5.975,4	5.722	5.600,9	49,9	48,5	51,0	249,9	8,6
1. Collectivités [1]	733,2	680,4	834,5	1.520,0	1.560,0	1.496,5	1.550,0	1.536,9	48,2	43,6	53,8	52,8	7,8
2. Assiette [1]	326,8	310,6	321,8	700,0	690,0	655,9	620,0	627,8	46,7	45,0	51,9	16,2	5,2
3. Salaires et traitements	1.547,1	1.390,4	1.259,8	3.005,0	2.660,0	2.772,3	2.650,0	2.470,5	51,5	52,3	47,5	156,7	11,3
4. Impôt de solidarité	153,5	140,8	87,2	401,9	377,3	378,6	228,5	216,7	38,2	37,3	38,1	12,7	9,0
5. Revenus de capitaux	148,0	112,9	139,4	240,0	230,0	232,8	280,0	301,3	61,7	49,1	49,8	35,1	31,1
6. Fortune [2]	132,0	144,0	153,7	275,0	275,0	269,4	230,0	267,5	48,0	52,4	66,8	-12,0	-8,4
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	18,1	24,8	28,0	30,0	35,0	33,4	40,0	39,9	60,3	70,7	70,0	-6,7	-26,9
8. Contribution de crise [3]	0,8	2,5	9,5	1,0	5,0	3,8	12,0	13,6	76,3	49,4	79,3	-1,7	-69,1
9. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	40,5	46,2	42,7	45,0	50,0	46,9	45,0	42,8	90,1	92,4	95,0	-5,7	-12,3
10. Jeux de casino (recettes brutes)	7,6	8,3	9,8	22,0	22,0	20,7	22,0	21,9	34,5	37,9	44,6	-0,7	-8,9
11. Contributions directes - autres	36,1	33,0	31,0	60,3	59,0	65,2	44,8	62,1	60,0	55,9	69,1	3,2	9,6
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	275,8	255,5	318,6	530,0	580,0	556,0	580,0	604,9	52,0	44,1	54,9	20,3	7,9
II. Douanes & accises	685,3	673,4	684,7	1.391,1	1.363,8	1.296,7	1.374	1.357,8	49,3	49,4	49,8	12,0	1,8
12. Recettes UEFL brutes	493,2	485,0	502,2	1.003,0	1.020,0	999,4	1.009,0	1.023,3	49,2	47,5	49,8	8,3	1,7
Versements nets à la Belgique effectués	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	80,6	0,0	32,5	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Versements nets à la Belgique à effectuer	0,0	0,0	0,0	-10,0	55,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	#DIV/0!
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	493,2	485,0	502,2	1.013,0	965,0	918,8	1.009,0	990,8	48,7	50,3	49,8	8,3	1,7
13. Droits d'accises sur huiles minérales	93,9	95,9	96,9	200,0	225,0	199,2	190,0	199,8	47,0	42,6	51,0	-2,0	-2,1
14. Droits d'accises sur cigarettes	47,9	41,6	39,7	88,0	85,0	86,0	85,0	83,1	54,4	48,9	46,7	6,3	15,1
15. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	37,7	37,6	34,1	67,0	70,0	67,9	67,5	60,9	56,2	53,7	50,5	0,1	0,2
16. Douanes & accises - autres	12,6	13,3	11,8	23,1	18,8	24,8	22,9	23,2	54,7	70,6	51,7	-0,7	-4,9
III. Enregistrement & domaines	2.322,7	2.211,6	1.936,3	4.791,6	4.169,3	4.467,6	3.901	3.991,8	48,5	53,0	49,6	111,0	5,0
17. Droits d'enregistrement	101,9	75,2	67,5	163,5	158,0	155,7	140,0	145,0	62,3	47,6	48,2	26,7	35,6
18. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	1.767,5	1.723,9	1.504,9	3.716,0	3.235,2	3.443,1	2.968,0	3.060,3	47,6	53,3	50,7	43,6	2,8
19. Taxe d'abonnement [5]	369,7	337,6	293,7	730,0	600,0	691,5	630,0	612,4	50,7	56,3	46,6	32,1	9,5
20. Taxe sur les assurances	24,2	24,8	24,0	43,5	38,0	43,0	38,0	42,5	55,7	65,2	63,1	-0,5	-2,1
21. Enregistrement & domaines - autres	59,2	50,1	46,3	138,6	138,1	134,3	125,4	131,6	42,7	36,3	36,9	9,1	18,1
<i>Pour mémoire: Droits de succession [6]</i>	27,7	40,2	34,8	60,0	47,0	75,6	47,0	46,2	85,4	74,0	74,0	-12,5	-31,0
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	6.151,7	5.778,9	5.538,4	12.482,8	11.496,4	11.739,7	10.998	10.950,4	49,3	50,3	50,4	372,9	6,5
IV. Trésorerie de l'Etat	158,8	177,4	204,9	282,3	286,3	293,5	246,3	325,0	56,3	62,0	83,2	-18,6	-10,5
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	6.310,5	5.956,2	5.743,3	12.765,1	11.782,7	12.033,2	11.244	11.275,5	49,4	50,6	51,1	354,3	5,9

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La contribution de crise, à charge des personnes physiques, est perçue sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine pour l'année 2011. Le taux de la contribution de crise est fixé à 0,8 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation du fonds communal de dotation financière et (d) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital

20 14



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

1.

Administration centrale

Evolution des recettes et dépenses au 30.6.2014

	Situation fin juin			
	2013	2014	variation	
			en millions	en %
Dépenses.	6 962,7	6 932,5	- 30,2	-0,4%
Recettes.	6 367,9	6 770,3	+ 402,4	+6,3%
Solde	-594,8	-162,2	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.



Administration centrale

Evolution des recettes et dépenses (SEC 95)

	Situation fin juin			
	2013	2014	variation	
			en millions	en %
Dépenses				
1. Consommation intermédiaire	460,2	452,6	- 7,6	-1,6%
2. Formation de capital	374,5	329,6	- 44,9	-12,0%
3. Rémunération des salariés	1 314,7	1 397,8	+ 83,1	+6,3%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	343,1	327,4	- 15,7	-4,6%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	1,4	-0,4	- 1,9	-129,5%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	621,5	652,6	+ 31,0	+5,0%
7. Prestations sociales en nature	19,7	22,7	+ 3,0	+15,5%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, Communes) ..	3 601,0	3 593,6	- 7,4	-0,2%
9. Transferts en capital	232,2	181,8	- 50,4	-21,7%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	-5,5	-25,1	- 19,6	+354,2%
Dépenses totales	6 962,7	6 932,5	- 30,2	-0,4%
Recettes				
11. Impôts sur la production	2 788,6	2 912,0	+ 123,4	+4,4%
12. Impôts courants sur le revenu	2 858,0	3 112,2	+ 254,2	+8,9%
13. Autres recettes	721,3	746,1	+ 24,8	+3,4%
Recettes totales	6 367,9	6 770,3	+ 402,4	+6,3%
Solde	-594,8	-162,2	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

2014



Budget de l'Etat*

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

Compte au 30.06.2014

(hors emprunts)

	Budget voté 2014	Situation fin juin		Variation (2014/2013)	
		2013	2014	En millions	En %
Budget courant					
Recettes	12 052,0	5 514,3	5 859,1	+344,7	+6,3%
Dépenses	11 259,4	6 293,3	5 785,6	-507,8	-8,1%
Excédents	+792,6	-779,0	73,5	-	-
Budget en capital					
Recettes en capital	73,4	46,1	33,8	-12,3	-26,7%
Dépenses en capital	1 038,1	553,6	545,3	-8,2	-1,5%
Excédents	-964,7	-507,4	-511,5	-	-
Budget total					
Recettes	12 125,3	5 560,5	5 892,9	+332,4	+6,0%
Dépenses	12 297,5	6 846,9	6 330,9	-516,0	-7,5%
Excédents	-172,1	-1 286,5	-438,0	-	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.